

1T01

Société par actions simplifiée au capital de 10200 euros

Siège social : 64 RUE DES ARCHIVES 75003 Paris

940763097 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17/02/2026

Le 17/02/2026,

à 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque associé entrant en séance, ou par leur représentant éventuel.

L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Rudy Melloul préside la séance.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation des associés,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de modification du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport du président. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social de 64 RUE DES ARCHIVES 75003 Paris à 9 Rue Anatole De La Forge 75017 Paris à compter du 02/02/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RS 

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier ainsi qu'il suit l'article des statuts relatif au siège social :

"Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante : 9 Rue Anatole De La Forge 75017 Paris."

La suite de l'article reste inchangée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Rudy Melloul



RN



1TO1

Société par actions simplifiée au capital de 10200 euros


Siège social : 64 RUE DES ARCHIVES 75003 Paris

940763097 R.C.S. Paris

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17/02/2026

- La société SASU RM INVEST, propriétaire de 300000 actions,

Signature



- La société SASU FINANCIERE PARIOLLE, propriétaire de 100 actions,

Signature



Soit un total de : 102 actions.

Certifiée conforme par le Président,

Signature